



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

personnel

Question écrite n° 15926

### Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des corps spécifiques de l'enseignement agricole - tels que les répétiteurs, les surveillants titulaires et les chefs de pratique - qui sont aujourd'hui en voie d'extinction. En effet, ces personnels exercent des tâches essentielles aussi bien dans le domaine éducatif que dans celui de la documentation ou de l'enseignement, sans pour autant bénéficier des possibilités de promotion ou d'intégration offertes depuis de nombreuses années à leurs homologues relevant de l'éducation nationale. Dans un souci de promotion des personnels en place et de simplification de gestion, il lui demande donc dans quels délais et selon quelles modalités il envisage le reclassement de ces agents au sein d'un nouveau corps de catégorie B à recrutement ouvert.

### Texte de la réponse

Afin d'améliorer la situation des surveillants titulaires, des chefs de pratique d'école d'agriculture et des répétiteurs, en poste dans les établissements publics locaux de l'enseignement agricole, tout en conservant aux intéressés leur statut d'éducateur, des propositions ont été adressées au ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation et au secrétaire d'Etat au budget par le ministre de l'agriculture et de la pêche. Les mesures envisagées tiennent compte des aspirations des personnels concernés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Voisin](#)

**Circonscription :** Ain (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15926

**Rubrique :** Enseignement agricole

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 juin 1998, page 3327

**Réponse publiée le :** 3 août 1998, page 4265